

ORDRE DU JOUR AG USF 2024 21 JUIN 2025

MAISON DU CITOYEN ET DE LA VIE ASSOCIATIVE SALLE 101
16 RUE DU RÉVÉREND PÈRE LUCIEN AUBRY
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

9 h 30 - Accueil des participants, ouverture des émargements

Signatures des feuilles d'émargement

Vérification des Pouvoirs

I - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 10 H 00

1. **Ouverture d'AGO 2 024** (*le Président Général*)
2. **Présentation de l'Ordre du Jour** (*la Secrétaire Générale*)
3. **Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale 2023**, (*En ligne sur le site de l'USF, www.us-fontenay.com*).

Vote **Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale 2023**,

4. **Présentation du Rapport Moral du Président**

5. **Présentation des Rapports d'activités**

Rapport des activités de la Direction Générale (*la Secrétaire Générale*)

Rapport Administratif

Interventions Volontaires Service Civique

Vote **Approbation des Rapports des activités**

6. **Présentation des Rapports financiers 2 024**

Bilan actif passif - Compte de résultat (*les Trésoriers Généraux*)

Détail bilan - Détail Compte de résultat

Commentaire du Cabinet d'Expertise Comptable (*VFA*)

Lecture des rapports par le Commissaire aux Comptes (*CAC*)

Vote **Approbation des Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

7. **Affectation du résultat de l'exercice 2 024**

Vote

8. **Présentation du Budget Prévisionnel 2 025** (*les Trésoriers Généraux*)

9. **Questions diverses présentées par les sections ***

(*) Toutes les questions présentées par les sections doivent être signées par le Président de section, au plus tard le 7 juin 2025. Pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée et être adressées à la messagerie officielle du club de l'USF par courriel à siege@us-fontenay.com

10. Interventions des Personnalités

11. Clôture de l'AGO (le Président Général)

II - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

1. Ouverture de l'AGE (le Président Honoraire)

2. Désignation des Scrutateurs (3 membres ne figurant pas sur les listes des candidats)

3. Présentation des candidats à la Présidence de l'USF (le Président Honoraire ou le Président du Conseil statutaire. Présentation suivant les dossiers dûment validés).

4. Tirage au sort de l'ordre de passage des candidats

5. Invitation à la présentation de la liste des membres du BE, du programme et des orientations par chaque candidat (Chaque candidat dispose de 5 minutes).

6. Déroulement du Vote à bulletins secrets pour l'élection à la Présidence de l'USF

Vote Pour le mandat de 4 ans

7. Dépouillement (par le secrétariat du siège et les 3 scrutateurs, pourront assister 1 représentant de chaque liste).

8. Enregistrements des résultats (signatures des 3 scrutateurs)

9. Annonce des résultats (le Président Honoraire)

10. Clôture de l'AGE (le Président élu)

À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE : MOMENT DE CONVIVIALITÉ DEVANT LE SIÈGE DE L'USF

POUVOIR DES PRÉSIDENTS DE SECTION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2024

Je, soussigné(e) M/Mme (mandant).

Section :

Président de la section ci-dessus dénommé, déclare donner pouvoir au mandataire suivant :

M/Mme :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire & Assemblée Générale Élective
samedi 21 juin 2025 – 9 h 30

Maison du Citoyen et de la Vie Associative

16 rue du Révérend Père Lucien Aubry – 94120 Fontenay-sous-Bois

Signature du Président obligatoire précédée de la mention manuscrite

« Bon pour pouvoir »

Signature du Mandataire obligatoire précédée de la mention manuscrite

« Bon pour acceptation de pouvoir »

Les pouvoirs sans nom de mandataire seront attribués au Président Général de l'USF.